



Département
d'EURE-&-LOIR
—
Arrondissement
DE CHATEAUDUN
—
Canton
DE BONNEVAL
—

MAIRIE DU GAULT-SAINT-DENIS

28800

Tél. 02 37 47 28 85 - Fax 02 37 47 24 66
mairielegaultsaintdenis@wanadoo.fr

COMPTE RENDU SOMMAIRE **DU CONSEIL MUNICIPAL** **Lundi 21 novembre 2011**

Absents : Néant

Le Conseil Municipal,

- Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, décide l'instauration de la possibilité de travail à temps partiel pour le personnel communal.
- Vote l'indemnité de conseil de la Trésorière au prorata de sa présence en 2011 au taux de 70%.
- Nouveaux services du Syndicat Département d'Energies : Décide d'adhérer à la compétence info géo et autorise le Maire à signer la convention avec le S.D.E (cotisation annuelle de 200€).
- Décide de transférer la compétence Eclairage Public au S.D.E (option 2). 11 voix POUR, 1 ABSTENTION.
- Nouvelle fiscalité de l'urbanisme : Considérant qu'il n'existe pas de taxe locale d'équipement, décide l'instauration de la taxe d'aménagement à compter du 1er mars 2012 aux taux de 1%. Les diverses participations P.V.R et T.R.E demeurent applicables jusqu'en 2015. 11 voix POUR, 1 voix CONTRE (Sylvain COLLARD).
- Est informé : - de la réception des travaux voie romaine,
 - de l'évolution du dossier des vestiaires du stade et de la recherche de financements complémentaires,
 - de la livraison du défibrillateur,
 - de l'exécution des branchements eau/assainissement du centre d'intervention.
- Autorise le Maire à accepter un don de l'association des Anciens Combattants de Vitray-en-Beauce suite à la mise à disposition gratuite de la salle polyvalente le 11 novembre 2011.
- Est avisé du départ de la locataire du logement 15, rue Jules Ferry et réfléchit aux travaux à y envisager.
- Emet un avis défavorable à une demande de subvention de l'école Saint Sauveur de Bonneval.
- Autorise l'organisation régionale d'un concours de chiens Bearded Collie en partenariat avec la Gauloise.
- Suite au courrier d'un habitant de Plancheville, étudiera les différentes possibilités de limitation de vitesse dans la traversée du hameau.
- Est avisé du contrôle du paratonnerre à venir par les Etablissements MAMIAS.

Le Maire,
François WISSOCQ.